

De la responsabilité des médias

Date : 24 mai 2014

Avez vous remarqué le petit coup d'accélérateur que le quotidien Ouest-France, sous l'impulsion de son directeur départemental, est en train de donner à la marque déposée à l'INPI le 20 juin 2013 à l'effet de désigner les habitants du département d'Ille-et-Vilaine ?

C'est ainsi par exemple qu'hier vendredi 23 mai 2014, le journal croit judicieux de présenter les candidats aux élections européennes sous l'étendard du Conseil Général en utilisant le pseudo gentilé qui fâche 4 fois sur une demi page (record battu)... et ceci pour dire que l'on ne peut pas savoir combien il y a de candidats du département, mais qu'ils sont 39 : c'est d'une logique à toute épreuve.

C'est ainsi également qu'aujourd'hui samedi 24 mai 2014 par exemple, tous les élus réunis dans l'association des maires d'Ille-et-Vilaine présidée par Françoise Gatel, conseillère générale notoirement opposée à cette marque de fabrique, se voient affublés de ce nom que beaucoup d'entre eux n'ont ni demandé ni admis.

Je sais que le Conseil Général a sollicité aux frais du contribuable l'avis du publicitaire Jacques Delanoë qui a lui-même demandé son avis à une poignée de relations accréditées, mais le fait saillant reste que ce même Conseil Général n'a pas encore jugé utile de demander l'avis des intéressés.

Faut-il rappeler que, contrairement à ce que l'on a voulu nous faire croire, le Conseil Général n'a nullement compétence pour adopter un gentilé... qui ne peut découler que de l'usage ?

C'est dire toute la responsabilité des médias et singulièrement celle du quotidien Ouest-France, qui est pourtant très bien placé pour connaître l'avis des intéressés qu'il a lui-même sollicité, mais qu'il paraît avoir complètement oublié.

REFRAIN

[rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale](#)